

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023 – 006

Date de convocation :

01/02/2023

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **8**

Absents : **6**

Suffrages exprimés : **9**

Procurations : **1**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : MODIFICATION
DES REPRÉSENTANTS DE
LA COMMUNE AUPRÈS DU
SYNDICAT MIXTE CANIGÓ
GRAND SITE**

L'an deux mille vingt-trois et le 6 février à dix-huit trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1^{er} février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Nicole ARQUER, Séverine PRADEILLE, Henri DECHARTRE, Nadège SELVA, Laetitia GILLES, Léa BARJAVEL.

Procurations : Pierre BES a donné procuration à Josette PUJOL

Absents : Laurent ASTRUCH, Céline SEMENOU, Sandrine LECOMTE, Catherine PECH, Laurent ALBECQ, Michel BOFFA

Madame Nicole ARQUER est élue secrétaire de séance

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du Syndicat Mixte Canigó Grand Site et qu'à ce titre deux délégués, un titulaire et un suppléant, représentent la commune lors des diverses réunions de ce syndicat.

Aujourd'hui, suite à la demande de Madame Catherine PECH, délégué titulaire, qui sera moins disponible, il serait souhaitable de désigner de nouveaux délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **De désigner** les délégués suivants pour représenter la commune de Catllar au Syndicat Mixte Canigó Grand Site :
 - Monsieur Gérald BARJAVEL, délégué titulaire
 - Madame Séverine PRADEILLE, déléguée suppléante
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Josette PUJOL.

